

ESPACE PART'ÂGES

BULLETIN D'ADHÉSION 2024

Adhésion offerte en 2024

Adhésion annuelle de 15 € / personne ou de 20 € / foyer pour l'ensemble des activités de l'Espace Part'âges
→ Animations, Repair café, Espace jeux

Adhésion annuelle de 5 € pour le Repair café
 Adhésion gratuite pour l'Espace jeux
→ (5 € / personne ou 10 € / foyer si emprunt de jeux)

Monsieur Prénom : Date de naissance :

Madame Prénom : Date de naissance :

Enfants adhérents (prénoms et âge)

Adresse : Ville :

Téléphone : Adresse mail :

Au sein de l'Espace Part'âges

- Je souhaite participer aux activités proposées
- Je m'implique en tant que bénévole :
 - En aidant lors de manifestations ponctuelles
 - En donnant de mon temps dans le fonctionnement de l'Espace Part'âges (Animations, Repair café, Espace jeux, soutien aux ateliers)
 - En participant à la commission Espace Part'âges (Participer aux commissions, apporter ses idées, être garant du projet d'animation)

Je souhaite recevoir le programme d'animation

- Par voie postale
- Par voie numérique

Droit à l'image Oui Non

L'adhérent concède à l'Espace Part'âges son droit à l'image sans contrepartie financière. Le droit s'exercera dans le cadre de campagne de communication ou d'information, soit sous la forme d'imprimés, articles de presse, de vidéos ou de photos.

Tarification des animations spécifiques : 2 €

Date :

Signature :

Les données collectées seront utilisées dans le cadre de la mise à jour de la base de données de l'Espace Part'âges et sont nécessaires à l'enregistrement des adhésions. Elles sont conservées uniquement pour l'année concernée.

Charte Espace Part'âges

Préambule

Le Centre communal d'action sociale de Challans (CCAS) proposait depuis 2014 de l'animation dans deux lieux distincts de la Ville auprès de publics spécifiques ; à savoir au sein du Village OASIS auprès de personnes en précarité et à la salle intergénérationnelle de l'Ogerie auprès de personnes âgées isolées.

En 2020, la municipalité a souhaité développer ces lieux d'animation en les ouvrants à tous les publics, sans distinction d'âge, de lieu de résidence, ou encore de statuts socioprofessionnels.

En 2022, le Centre communal d'action sociale dépose une demande d'agrément « Espace de vie sociale » auprès de la Caisse des Allocations Familiales (CAF) afin de valoriser les animations déjà mises en place et d'être soutenu pour le développement de ses animations.

Le projet d'animation est validé par la CAF, l'Espace Part'âges ouvre officiellement le 1^{er} novembre 2022.

La charte s'inscrit dans la continuité du projet d'animation de l'Espace Part'âges. Elle a la volonté d'être un document de référence permettant le « vivre ensemble » dans les lieux d'animation du CCAS.

1. Public accueilli

Tout au long de l'année, l'Espace Part'âges accueille les habitants de Challans et des communes avoisinantes quel que soit leur âge et leur propose des activités et sorties variées.

Des animations dites « séniors » sont destinées uniquement au public de personnes âgées de plus de 60 ans.

2. Activités et inscriptions

Un programme d'animation est préparé par l'équipe d'animation et édité chaque trimestre. Il sera communiqué aux adhérents de l'Espace Part'âges soit par voie postale ou par voie numérique.

Les activités proposées sont variées : jeux de société, activités manuelles, sorties... Elles peuvent être amenées à évoluer ou à s'arrêter selon l'appréciation de l'équipe d'animation.

Compte tenu de la capacité d'accueil des salles du CCAS situées au Village OASIS et à la salle l'Ogerie et des objectifs donnés, l'équipe d'animation peut limiter le nombre de participants selon l'animation proposée.

Certaines activités demanderont une inscription au préalable. L'utilisateur devra valider son inscription auprès de l'animateur/trice des solidarités ou au secrétariat du CCAS.

Lors d'une activité payante, l'inscription est validée uniquement lors du paiement de l'utilisateur à l'animateur/trice des solidarités.

3. Périodes d'ouvertures et horaires

Les deux lieux d'animations sont ouverts tout au long de l'année :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Salle l'Ogerie		10h – 12h 14h - 17h	14h30 - 17h Espace jeux		14h - 17h	10h - 12h Espace jeux (Sauf le dernier samedi du mois)
Village OASIS				14h - 16h30	9h30 – 11h30	10h – 12h Repair café (1xmois)

En cas de fermeture d'une des salles, l'utilisateur sera tenu informé.

Afin de s'adapter aux besoins du service et/ou des utilisateurs le CCAS se donne le droit de faire évoluer les jours d'ouverture et horaires.

4. Conditions d'adhésion

Les activités de l'Espace Part'âges s'adressent à tous les publics. L'utilisateur peut choisir l'une des trois formules d'adhésion proposée :

- Adhésion annuelle de 15 € / personne ou de 20 € / foyer pour l'ensemble des activités de l'Espace Part'âges (animations, accès au Repair café, possibilité d'emprunter des jeux de l'Espace jeux)
- Adhésion annuelle de 5 € pour l'accès au Repair café
- Adhésion gratuite pour l'accès à l'Espace jeux (et sinon participation annuelle de 5 € / personne ou 10 € / foyer si emprunt de jeux)

L'utilisateur devient **adhérent de l'Espace Part'âges en remplissant son bulletin d'inscription, en signant la charte et en versant la cotisation choisie.**

5. Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage lors des activités de l'Espace Part'âges :

- à se respecter soi-même, en ayant une bonne tenue et une bonne hygiène.
- à respecter les usagers, les bénévoles et le personnel du CCAS, en ayant un bon comportement à l'égard des personnes (politesse, courtoisie)
- à respecter la salle et le matériel fourni lors des ateliers.
- à participer aux temps collectifs de l'Espace Part'âges : aide à la mise en place de l'atelier, rangement...

Le non-respect de ces engagements peut entraîner des avertissements et aller jusqu'à l'exclusion de l'utilisateur.

À CHALLANS, le.....

Mme-M (nom et prénom)

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »